

**ARRETE MUNICIPAL d'autorisation d'occupation du domaine public,
Espace vert, rue de Suède - face au n° 18 - le 07 septembre 2022 de 14h à 17h**

Le Maire de la commune de COLOMBELLES,

VU la requête en date du 6 juillet 2022 par laquelle Inolya, bailleur social sollicite une autorisation d'occupation de l'espace vert situé rue de Suède afin d'organiser l'évènement « Utilotroc »,

VU l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans un intérêt général, il importe de préserver la commodité et la sécurité de la circulation des usagers sur le domaine public,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre l'implantation de l'évènement précité, Inolya, bailleur social est autorisé à utiliser l'espace vert rue de Suède, les 07 septembre 2022 de 14h à 17h.

Article 2 : Inolya, bailleur social devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- Les dispositifs ne devront pas être ancrés au sol,
- Toutes précautions devront être prises pour éviter les accidents, notamment en cas de vent fort,
- La responsabilité d'Inolya, bailleur social pourra être mise en cause en cas de non-respect des prescriptions ci-dessus ou en cas de dégradations du domaine public.

Article 3 : Le présent arrêté municipal sera affiché en permanence sur le site.

Article 4 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, si l'intérêt de l'ordre public l'exige

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Colombelles est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados - ddsp14@interieur.gouv.fr
- Monsieur le Chef de Circonscription du commissariat d'Hérouville Saint Clair - steph.herve@interieur.gouv.fr
- Bailleur social Inolya - laetitia.beck@inolya.fr
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale - ismael.madi@colombelles.fr
- Madame la Directrice du service urbanisme, aménagement du territoire et développement durable de la mairie de Colombelles - alice.averlant@colombelles.fr
- Service Culture et animation - lise.lambinet@colombelles.fr , jerome.desforges@colombelles.fr
- MEP Caen la mer Normandie - secteur Colombelles/Mondeville - s.cheve@caenlamer.fr , s.savary@caenlamer.fr

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Colombelles, le 06/09/22

Le Maire,


Marc POTTIER

